Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 9 octobre 2026

RESULTATS A L'APPEL A PROJETS VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) 2026

Pierre-François LEJEUNE
Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 1
au nom du groupe

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous examinons aujourd'hui les résultats de l'appel à projets 2026 consacré aux violences intrafamiliales. Je voudrais le relier à un sujet que nous avons porté ensemble, ici même, il y a quelques mois.

Le 3 juillet dernier, notre assemblée a adopté à l'unanimité un vœu présenté par notre groupe de la gauche sociale et écologiste, demandant l'inscription à l'ordre du jour du Parlement d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles. Notre point de départ était simple : nous ne pouvons plus répondre à ces violences uniquement au coup par coup. Les violences intrafamiliales en sont une forme majeure, et c'est aussi un champ dans lequel le Département a une responsabilité particulière. Cette proposition de loi est aujourd'hui examinée au Parlement. Et ici, dans la Manche, les chiffres rappellent l'ampleur du sujet : 2 148 faits de violences

intrafamiliales ont été relevés en 2025, contre 2 013 en 2024, soit une hausse de 6,7 %.

Cette hausse doit évidemment nous alerter. Elle peut aussi traduire une meilleure libération de la parole et un meilleur signalement. Et c'est une bonne chose, à une condition : que nous soyons en mesure de répondre à celles et ceux qui parlent. Car derrière ces chiffres, il y a des femmes, des hommes, des enfants et des familles.

C'est là que le rôle du Département est essentiel. Nous sommes une collectivité de proximité, compétente en matière d'action sociale et de protection de l'enfance, et nous travaillons au quotidien avec des associations et des professionnels qui sont souvent les premiers à voir, à entendre et à accompagner.

L'appel à projets présenté aujourd'hui soutient 20 projets, et il faut saluer la diversité des actions : l'accueil et l'accompagnement des victimes, le soutien à la parentalité, la prise en charge des enfants co-victimes, la prévention auprès des jeunes, la formation des professionnels, le repérage à l'hôpital.

Je pense notamment au Centre hospitalier public du Cotentin, qui recevra 10 000 euros pour renforcer le repérage et l'orientation des victimes. Je pense aussi au travail engagé sur les violences faites aux seniors.

Et je voudrais mentionner une initiative qui me semble particulièrement parlante : celle du Conseil municipal des jeunes de Sainte-Suzanne-sur-Vire.

Avec les 120 euros que nous allons voter aujourd'hui, ces jeunes vont mener une action de sensibilisation dans leur commune, avec un flyer et une boîte aux lettres pour recueillir la parole et orienter les victimes vers les bons interlocuteurs.

120 euros, ce n’est pas grand-chose dans un budget départemental. Mais cela montre aussi qu’une politique publique peut commencer très simplement : donner à des jeunes les moyens de s’emparer d’un sujet et, peut-être, permettre à quelqu’un de sortir du silence.

C’est exactement le type d’initiative que nous devons encourager.

Car la lutte contre les violences ne peut pas se limiter à intervenir après coup. Il faut prévenir, repérer, protéger, accompagner. Et il faut aussi travailler à prévenir la réitération des comportements violents.

Cela nous ramène à la question des moyens, posée dans le vœu que nous avons tous voté. Les 80 000 euros sont utiles : ils font vivre des projets concrets sur l’ensemble du territoire. Mais les besoins, eux, ne sont pas annuels. Les associations ont besoin de visibilité, les professionnels de temps et de formation, les victimes de réponses continues. Et une nouvelle loi n’aura de sens que si elle s’accompagne des moyens nécessaires, pour la Justice bien sûr, mais aussi pour les collectivités et les associations qui font vivre la prévention et la protection. C’est une question de cohérence : nous demandons une loi intégrale au niveau national ; nous devons, au niveau départemental, continuer à construire une réponse intégrée et territorialisée.

Dans cet esprit, nous formulons un souhait : que cette enveloppe puisse progressivement être renforcée dans les prochains budgets. Nous connaissons les contraintes qui pèsent sur les finances départementales. Les besoins que ces projets révèlent, et la hausse des faits relevés, appellent un effort qui s'inscrive dans la durée.

Notre groupe votera donc favorablement cette délibération.

Les 80 000 euros que nous votons aujourd'hui permettent de faire vivre des projets très concrets. À nous maintenant de faire en sorte que cette politique puisse s'inscrire dans la durée, avec des moyens à la hauteur des besoins.

Parce qu'au-delà des projets et des chiffres, il y a aussi ce que des milliers de personnes ont rappelé, chaque lundi, dans des rassemblements citoyens : une exigence simple. Que chaque victime puisse trouver une porte ouverte et un professionnel capable de l'écouter, et que chaque enfant exposé aux violences soit protégé.

Je vous remercie.

* *

*